

Initiatives parlementaires

fédéral avec le Québec quant à la formation. Automatiquement ces accords-là n'étant pas signés, cela crée des difficultés pour les organismes à but non lucratif qui voudraient se prévaloir de programmes de formation.

Les exemples qui ont été apportés par le secrétaire parlementaire l'ont été davantage en fonction des exemples qui provenaient de la région de Toronto, alors qu'en définitive nous avons des projets ou des programmes pour l'ensemble du pays. Personnellement, ce qui m'intéresse davantage, c'est de toucher peut-être aux programmes relatifs aux jeunes.

• (1750)

Et si on prend une évaluation qui a été faite du Programme Défi '85 préparée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, cette évaluation mentionne, entre autres, que seulement 33 p. 100 des emplois permettant l'acquisition d'une expérience de travail reliée au domaine d'études des jeunes se retrouvaient dans le secteur de l'entreprise privée. Et d'une façon générale, le secteur non privé a réussi avec davantage de succès que celui de l'entreprise privée à créer de nouveaux emplois.

Alors l'évaluation du programme confirme, d'autre part, que de nombreux emplois, surtout au sein de l'entreprise privée, auraient été créés de toute façon, même sans l'apport de subventions gouvernementales.

Il y a également plus de 300 organismes, madame la Présidente—et cela va un peu à l'encontre de ce qui était mentionné par mon collègue d'Edmonton qu'il y avait beaucoup de programmes qui étaient offerts pour des organismes à but non lucratif—il y a quand même, dis-je, 300 organismes au pays qui se sont regroupés pour former une coalition et qui ont indiqué qu'ils écobaient presque de la totalité des compressions du programme fédéral Défi. Le programme Défi, évidemment, touche l'emploi pour la jeunesse.

En effet, de 215 millions de dollars qu'il était en 1985, le programme Défi est passé à 180 millions de dollars cette année. Et contre toute attente, c'est le secteur des organismes à but non lucratif qui absorbe la presque totalité des coupures, soit plus de 95 p. 100, bien que ce secteur soit celui à but non lucratif qui a reçu la meilleure évaluation l'année dernière. Alors, le secteur de l'entreprise privée, qui aurait moins bien répondu aux attentes du programme l'été dernier, n'a subi que des compressions minimales. On peut aussi dire qu'environ 40 p. 100 des organismes à but non lucratif du Canada sont touchés par cette mesure.

Alors, je pense que même si mon collègue mentionnait les avantages et les nombreux mérites qu'il donnait au gouvernement actuel d'avoir mis de l'avant des programmes qui profitaient à l'ensemble des Canadiens, il existe quand même une preuve évidente qu'il y a au moins 300 organismes qui se sont révoltés contre les coupures qui ont été annoncées.

En définitive, en Colombie-Britannique, il y a eu un résultat concret. C'est qu'à Vancouver, sur 20 organismes qui administraient des camps d'été pour les jeunes, huit ont été obligés d'abandonner leurs projets, deux ont fonctionné avec des coupures de l'ordre de 50 p. 100 et un autre avec des coupures de l'ordre de 20 p. 100. Ce qui faisait dire au directeur exécutif de l'organisme, *Little Mountain Neighborhood House*, qu'il

existe réellement un mouvement philosophique au sein du gouvernement actuel consistant à laisser les services sociaux et à donner de plus en plus des sommes d'argent au secteur privé plutôt qu'à des organismes sans but lucratif.

Madame la Présidente, je voudrais également signaler qu'en 1986, 65 p. 100 du budget de Défi '86 étaient consacrés au secteur public et à but non lucratif en Colombie-Britannique. L'an dernier cette proportion a atteint 75 p. 100. Le gouvernement fédéral a contribué à faire de la création d'emplois par le secteur privé sa priorité, même si l'évaluation, tel que je le mentionnais précédemment, pour le Programme Défi '85, effectuée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a révélé que le secteur à but non lucratif générait davantage d'emplois que le secteur privé.

Plus près de nous, il y a une centaine de groupes qui ont protesté contre les coupures de Défi '86 et qui ont mentionné que des coupures de l'ordre 34 millions de dollars ont privé cet été près de 115 000 personnes du Canada des services dont ils bénéficiaient les années précédentes. Ce sont surtout des camps d'été pour jeunes défavorisés et des programmes d'aide aux personnes âgées qui sont touchés.

Enfin, ce que je souhaiterais avant de conclure, c'est de vous indiquer, madame la Présidente, certains chiffres qui, au-delà des statistiques qui peuvent être employés régulièrement par les députés du gouvernement pour justifier ou montrer une certaine création d'emplois, nous remarquons que d'année en année, les programmes ou le budget accordé par le gouvernement va en décroissant. Et si on prend le budget de Défi '86, il y a eu 180 millions de dollars pour la création d'emplois, dont 127 millions de dollars étaient consacrés aux volets principaux «Emplois d'été» et «Expérience de travail». Le budget de Défi '85 comportait 205 millions de dollars pour la création d'emplois, dont 163 millions de dollars étaient consacrés aux volets «Emplois d'été» et «Expérience de travail». Donc, il s'est produit une diminution du budget de 25 millions de dollars pour 1985-1986.

Avec Défi '85, les organismes à but non lucratif ont produit deux fois plus d'emplois dans tout le Canada que le secteur privé. Et la répartition des emplois obtenus au Québec dans le cadre de Défi '85 totalise 29 170 emplois: les organismes sans but lucratif, 50 p. 100; les entreprises privées, 40 p. 100 et les municipalités, 10 p. 100.

Alors, madame la Présidente, tout ceci pour vous dire que la position du gouvernement actuel de ne pas favoriser avec autant d'empressement les organismes à but non lucratif tel que c'était au cours des années passées est une politique qui est très mauvaise en soi et qui ne peut que jeter du discrédit sur l'action du gouvernement fédéral actuellement. Et l'appui que je donne à la proposition de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie est en fait d'y aller avec les meilleurs projets qui sont présentés, que ce soit des projets qui proviennent d'organismes à but non lucratif ou des projets qui proviennent d'organismes à but lucratif, mais qui vont donner l'occasion à des jeunes d'une région de travailler et d'acquérir une formation de travail.

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Madame la Présidente, je ne pourrai pas commencer comme le député de Saint-Maurice (M. Grondin) en disant que je vais essayer de donner plus de poids, vous comprendrez que ce serait difficile pour